

La place de chacun dans la prévention

La maltraitance se déroule la plupart du temps au sein de la famille dans un quotidien souvent silencieux. La place qu'occupe chaque intervenant, animateur, puéricultrice, enseignant, éducatrice,... auprès des enfants et adolescents le positionne comme acteur de prévention de la maltraitance. Par son implication quotidienne, sa connaissance de chaque enfant, il offre une prévention « généraliste » : écouter ce que confient les enfants, leurs préoccupations, les accompagner, s'impliquer dans un dialogue, observer leurs difficultés, leurs changements d'attitude, d'humeur, d'éventuelles marques corporelles...

Par la rencontre de l'autre, la manière dont il est respecté, l'ouverture à la vie en groupe, l'enfant met en perspective son propre vécu, se décentre, compare. Cela le mènera peu à peu à se rendre compte que ce qui se passe à la maison ne se vit pas chez les autres.

Pour se dire, se confier, exprimer leurs difficultés, enfants et adolescents ont besoin de faire confiance, de sentir qu'ils peuvent compter sur les intervenants qui les entourent. Cette confiance qui se tisse au quotidien entre enfants et adultes, au gré des rires, des anecdotes, des petites et grandes questions, des échanges, offre un réel appui à l'enfant. En cas de questions, de difficultés, l'enfant se tournera ainsi plus facilement vers ses référents familiaux pour trouver de l'aide.

Et quand l'enfant se confie au professionnel, l'écouter engage de lui ouvrir une place pour se dire, au-delà d'une recherche de preuves ou d'une vérité. Compte tenu des limites de son mandat et de la loi, le professionnel sera tenu de préciser à l'enfant qu'il ne peut pas rester seul avec cette confiance et qu'il doit lui-même chercher comment l'aider et le protéger. En parler à sa hiérarchie, faire appel à sa sphère professionnelle et au réseau, passer le relais à une équipe spécialisée... s'organise tout en maintenant le lien avec l'enfant dans une modalité relationnelle la plus coutumière/habituelle possible.

Ne pas rester seul, en parler ne signifie pas trahir l'enfant ou ses parents. Partager ses doutes et inquiétudes permet de les évaluer en appui sur le réseau de professionnels et le maillage d'adultes présents autour de l'enfant.

Chaque intervenant gagne à prendre un temps d'arrêt pour penser ces questions, ces situations, seul ou en équipe avant d'y être confronté. Et face à une situation de doute, d'inquiétude vis-à-vis d'un enfant, ne pas rester seul et s'adresser au réseau de partenaires (direction, centre PMS...) est essentiel. De plus, faire appel à des services spécialisés (SOS-Enfants, SAJ...) aidera à comprendre l'inquiétude, à dépasser l'émotion que peut susciter une telle situation et, si nécessaire à organiser une prise en charge.

Car face à l'émotion et l'inquiétude en présence, prendre le temps de réfléchir ensemble permet de ne pas être emporté par ses propres ressentis et de mettre en place protection et soutien à l'enfant et sa famille en tenant compte tant de leurs fragilités que de leurs ressources, et en restant chacun dans sa mission.

Ce texte s'appuie sur le décret maltraitance du 12 mai 2004.